

**R É S O L U T I O N**  
**2021-019**

**RESTRUCTURATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2021-05-166 concernant l'abolition de l'entente des cadres ainsi que tous les postes cadres du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** les plans de restructuration soumis par le directeur par intérim du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse des plans de restructuration soumis, le plan numéro 1 respecte les objectifs souhaités;

**CONSIDÉRANT QUE** la structure des ressources-cadres du plan numéro 1 propose un directeur du service, un chef de division et deux capitaines;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la proposition numéro 1 de restructuration du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Clotilde, telle que déposée par monsieur Benoit Tardif, directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail en lien avec cette restructuration.

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président